

Le gouvernement provisoire de la république, considérant que, depuis un demi-siècle, chaque nouveau gouvernement qui s'est élevé a exigé et reçu des serments qui ont été successivement remplacés par d'autres à chaque changement politique ;

Considérant que tout républicain a pour premier devoir le dévouement sans réserve à la patrie, et que tout citoyen qui, sous le gouvernement de la république, accepte des fonctions ou continue à les exercer, contracte plus spécialement l'engagement sacré de la servir et de se dévouer pour elle, décrète : Les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire ne prêteront pas serment.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 1er mars 1848.

Le gouvernement provisoire a reçu une députation composée de 500 citoyens des États-Unis d'Amérique. La députation était précédée du drapeau américain et du drapeau français réunis sur une hampe comme symbole de l'union des deux peuples. M. Goodrich, au nom de ses concitoyens, a prononcé un discours dans lequel nous remarquons les passages suivants :

« Dans la lutte qui s'est engagée, nous avons admiré la magnanimité de la nation française, son calme, sa modération, sa générosité dans le triomphe, son prompt retour à l'ordre et au respect des lois, après le tumulte et la confusion d'une révolution.

« Nous trouvons dans ces circonstances d'heureux augures pour la félicité future de la France et de l'humanité ; une garantie que l'œuvre si noblement commencée sera dignement achevée par l'établissement permanent d'un gouvernement juste et libéral, et que la liberté, la paix et la prospérité sont destinées à régner chez ce grand peuple... »

M. Arago, membre du gouvernement provisoire, a exprimé les sentiments de reconnaissance que lui inspirait cette manifestation toute sympathique. « Le vœu que nous faisons, a-t-il dit, c'est que la nation américaine et la nation française vivent dans l'union la plus intime. Je suis convaincu que les deux nations seront unies comme sont unis les deux drapeaux, dans le symbole que vous portez. *Vive la république !* » (la députation en masse répète : *Vive la république !*)

Un des membres de la députation. Les Américains ici présents vous prient d'accepter ces deux drapeaux unis ; ils sont à jamais l'emblème de l'alliance entre la France et les États-Unis de l'Amérique du Nord.

Tous les membres de la députation. Nous le jurons sur notre sang.

M. Arago. Nous recevons ce drapeau avec reconnaissance. Vous allez le placer à l'Hôtel-de-Ville, et j'espère que jamais le despotisme ne viendra l'en arracher.

(Une triple salve de bravos suit ces paroles.) Le double drapeau est déposé dans la salle des réceptions.

La lettre suivante a été adressée à M. Louis Blanc par M. John Grant, au nom d'un grand meeting tenu à Edimbourg :

« Honorable et noble patriote, c'est avec une véritable joie que j'adresse aux représentants de la république de France les résolutions suivantes prises dans un meeting nombreux, influent, enthousiaste, des habitants d'Edimbourg, tenu samedi

soir (26 févr. er), lequel a exprimé la plus profonde sympathie pour le grand et glorieux mouvement démocratique des prolétaires de France.

« Les résolutions suivantes ont été proposées par le docteur Mac-Donald, de Londres, et soutenues par le docteur Alexander Hunter :

« 1°. Que tout en déplorant l'effusion du sang répandu dans Paris, le meeting approuve hautement l'opposition ferme et décidée que le peuple de France a fait au despotisme, et à la conviction qu'il persévérera dans ses efforts jusqu'à ce qu'il ait établi un gouement réellement démocratique ;

« 2. Que le meeting est décidé à persévérer avec énergie dans la poursuite des droits du peuple.

« Le meeting me charge de vous assurer que vous avez l'entière approbation des millions de travailleurs de ce pays.

JOHN GRANT.

—Le gouvernement provisoire arrête : M. Garnier-Pagès, membre du gouvernement provisoire, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Goudchaux, dont la démission est acceptée.

Fait à Paris en conseil du gouvernement, le 5 mars, 1848.

ESPAGNE.

La nouvelle de la révolution française a causé la plus vive sensation à Madrid.

Narvaez a demandé la dictature. Il a présenté le 28 au congrès un projet de loi qui confère au gouvernement le droit de suspendre les garanties données par la constitution, celui de lever les impôts d'après les prévisions du budget, et d'en appliquer les produits aux besoins de l'état sans être astreint à les répartir suivant les chapitres du budget de chaque département ; enfin l'autorisation de se procurer 200,000,000 de réaux par les moyens qui lui paraîtront les plus convenables. La commission nommée pour l'examen du projet a fait un rapport favorable aux prétentions du ministère.

Les progressistes sont décidés à protester contre cette loi et à se retirer du congrès, si l'on ne ferme les cortès auparavant, comme on suppose que les ministres en ont l'intention. Des ordres ont été donnés aux capitaines-généraux pour mettre leurs provinces en état de siège, si les circonstances semblent l'exiger.

Voilà donc le ministère modéré qui entre en Espagne dans la voie où Louis-Philippe s'est perdu. Marie-Christine aujourd'hui n'est plus pour rien dans ce qui se fait à Madrid. Elle a compris que les modérés avaient fait leur temps, et après avoir inutilement essayé de s'entendre avec les progressistes, après s'être abouchée avec M. Cortina, elle est allée chercher on ne sait où un abri contre des orages prochains qui n'auraient pas respecté sa personne.

Narvaez fait tous ses efforts pour obtenir l'appui de l'Angleterre.

ITALIE.

Les jésuites ont quitté Turin le 2. Ils en avaient reçu l'invitation à la suite d'une manifestation hostile que blâment tous les journaux, tout en regrettant que les pères

ne l'aient pas prévue depuis longtemps.

Une collision sur laquelle on manque de détails, a eu lieu à Magenta, entre des soldats croates et des tyroliens, suivant les uns ; entre des croates et des italiens, suivant les autres. Les vaincus ont passé le Tessin et se sont réfugiés en Piémont. Les Hongrois nouvellement arrivés en Lombardie fraternisent avec les italiens. A Brescia, nouvelles rixes ; à Milan, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, collision sanglante qui aurait coûté aux Milanais un nombre considérable des leurs. On dit que dans la famille impériale les princesses font de vives représentations contre la marche que l'on suit en Lombardie, et que l'impératrice a envoyé 10,000 frs. à la présidence du comité de secours de Milan.

—Il s'est passé à Palerme un fait terrible, mais qui montre en même temps la puissance et l'autorité du gouvernement provisoire sicilien. M. Santoro, un des membres de ce gouvernement, a fait tuer de sa propre autorité une trentaine de sbires les plus féroces et les plus détestés qui étaient tombés entre les mains du gouvernement. Le comité ayant appris ce fait, a ordonné l'arrestation de M. Santoro, l'a fait juger et fusiller au bout de deux heures. Cet acte énergique a donné une très grande force morale au comité, qui, en faisant exécuter un homme bien populaire pour son courage, a donné la mesure de son énergie.

ALLEMAGNE.

De graves événements semblent s'accumuler sur l'horizon politique de l'Allemagne. L'agitation produite tout à coup par les événements de France est restée généralement jusqu'ici dans les bornes de la légalité, grâce d'ailleurs aux concessions faites sans délai dans le Wurtemberg et à Bade. La diète germanique elle-même a jugé à propos d'abandonner le règlement des affaires de la presse au gré de chaque état de la confédération. Mais en Prusse, en Bavière, il y a eu de graves collisions et des démonstrations violentes. Voici ce que nous lisons dans un supplément extraordinaire de la *Gazette de Cologne*, en date du 5 mars, à 2 heures du matin ; c'est une proclamation du président de régence :

« Un certain nombre de personnes se sont permis d'assiéger le conseil communal assemblée à l'Hôtel-de-Ville pour l'exercice de ses fonctions, non pas avec des prières, mais avec des exigences du peuple, et ont essayé d'arracher par la violence l'adoption de demandes qui légalement ne sauraient être en aucune façon prises en considération par les loyaux représentants de la ville.

« Ces exigences du peuple, telles qu'elles ont été répandues en un grand nombre d'exemplaires et lues à haute voix, sont : 1o. La législation et l'administration par le peuple ; le suffrage et l'éligibilité universelle dans la commune et dans l'état ; 2o. la liberté sans condition de la parole et de la presse ; 3o. l'abolition de l'armée permanente et l'armement général du peuple, avec des chefs élus par lui ; 4o. la liberté complète de se réunir ; 5o. la protection au travail, et que toutes les choses de première nécessité soient garanties à tous ; 6o. la complète éducation de tous les enfants aux frais de l'état.